

La recherche, la formation et la vulgarisation

Kaçar B., Onalan E., Sehirlioglu A.

in

Tekelioglu Y. (ed.).
Agricultures méditerranéennes : la Turquie

Montpellier : CIHEAM

Options Méditerranéennes : Série B. Etudes et Recherches; n. 1

1989

pages 163-170

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=CI890336>

To cite this article / Pour citer cet article

Kaçar B., Onalan E., Sehirlioglu A. **La recherche, la formation et la vulgarisation**. In : Tekelioglu Y. (ed.). *Agricultures méditerranéennes : la Turquie*. Montpellier : CIHEAM, 1989. p. 163-170 (Options Méditerranéennes : Série B. Etudes et Recherches; n. 1)



<http://www.ciheam.org/>
<http://om.ciheam.org/>

IV-2 La recherche, la formation et la vulgarisation

Burhan KAÇAR
Enver ÖNALAN
Akin ŞEHİRLİOĞLU

Dans un pays comme la Turquie où près de 52% de la population vit en milieu rural, la formation, la recherche et la vulgarisation agricoles jouent un rôle très important. Dans l'agriculture comme dans tous les autres domaines, le facteur principal dans l'augmentation de la production et des rendements est le progrès technique. La base même de celui-ci réside dans la recherche-développement. En Turquie comme dans tous les autres pays en voie de développement, le succès du développement agricole dépend de la diffusion des résultats de la recherche agricole par les services de vulgarisation et leur application. Le développement agricole du pays est ainsi lié dans une large mesure à l'efficacité des organismes de formation, de recherche et de vulgarisation ainsi qu'à une étroite collaboration entre ceux-ci.

I - La formation agricole en Turquie

On peut résumer les objectifs de la formation agricole en Turquie de la façon suivante :

1) former du personnel compétent qui soit capable de contribuer à l'enseignement agricole, de travailler efficacement sur divers types d'exploitations agricoles, d'appliquer et de diffuser les techniques agricoles modernes ;

2) mettre en place divers programmes de formation de masse sur le progrès technologique pour les agriculteurs ;

3) faire des expérimentations, des recherches appliquées et des travaux de vulgarisation sur différents sujets liés à la structure socio-économique du secteur agricole et évaluer leur résultats.

La formation agricole est dispensée selon deux canaux principaux : la formation scolaire et la formation de masse. La formation scolaire est effectuée dans les organismes d'enseignement supérieur dépendant des Universités ainsi que dans les écoles secondaires. La formation de masse comprend l'ensemble des activités d'enseignement parallèles à l'enseignement scolaire.

1. Formation scolaire

En Turquie, la formation agricole dans les écoles a un passé de 145 ans. L'enseignement agricole supérieur est effectué dans les facultés et les écoles supérieures dépendant des Universités. Actuellement, il existe douze facultés d'agronomie, sept facultés vétérinaires, deux facultés forestières, une école supérieure d'économie ménagère, six écoles supérieures des produits aquatiques et une école supérieure des sciences et technologie de la mer, dépendant des Universités (**figure 1**).

*Les lecteurs intéressés par ce sujet peuvent consulter les numéros de la série **Options Méditerranéennes** consacrés à la formation et à la recherche agronomiques dans les pays du Bassin Méditerranéen (novembre 1987 et avril 1988).*

Ces deux volumes sont disponibles en français et en anglais.

M. Erol Tunay a rédigé l'article consacré à l'enseignement supérieur en Turquie et

M. Yusuf Ergun celui sur la recherche agricole en Turquie (N d E).

Quatre de ces facultés agronomiques, vétérinaires et forestières sont situées en Anatolie centrale, cinq dans la région de la Thrace et de Marmara, une dans la région Egéenne, deux dans la région Méditerranéenne, deux dans l'est de l'Anatolie, trois dans la région de la Mer Noire et quatre dans le sud-est de l'Anatolie. Ces organismes d'enseignement supérieur jouent un rôle dans l'augmentation de la production agricole grâce aux recherches qu'ils réalisent parallèlement à l'enseignement agricole, et en transmettant leurs résultats aux producteurs

Le nombre d'étudiants dans les facultés d'agronomie a augmenté rapidement. Lors des dix dernières années, le nombre d'étudiants a été multiplié par 2,5 pour atteindre le chiffre de 12 543. Pendant la même période, le nombre de diplômes a presque doublé et s'élevait à 1 001 en 1985/86. Le nombre d'enseignants des facultés d'agronomie qui était de 569 en 1976/77 est passé à 913 en 1985/86 pendant que le nombre d'enseignants supérieur est passé, lui, de 331 à 448. Cinq des facultés d'agronomie possèdent des fermes expérimentales.

Conformément au système d'éducation nationale turc, la formation agricole est dispensée dans un total de dix-sept écoles dépendant du Ministère de l'Agriculture, des Forêts et des Affaires villageoises, dont un lycée technique agricole, huit lycées professionnels agricoles, trois lycées professionnels d'économie ménagère, quatre lycées professionnels de santé vétérinaire et un lycée professionnel de techniciens pour laboratoire. Dans les écoles agricoles on a commencé à créer des spécialisations. Dans un des lycées professionnels, un programme plus orienté sur les produits alimentaires et, dans deux autres, un programme axé sur l'enseignement mécanique sont en cours.

L'admission aux écoles agricoles qui ont une relation directe avec les exploitations agricoles, exige un diplôme d'enseignement secondaire. Dans ces écoles on trouvait 2 114 étudiants inscrits lors de l'année scolaire 1987/88.

2. La formation de masse

Les membres des ménages ruraux suivent une formation agricole de masse dans le cadre d'un programme mis en place par le Ministère de l'Agriculture, des Forêts et des Affaires Villageoises. Cette formation porte sur des sujets importants tels que l'économie ménagère, les

techniques agricoles et leur application, la mécanisation, la coopération et l'artisanat (tableau 1).

La formation en économie ménagère donne des informations aux paysans sur les moyens d'améliorer les conditions de vie, d'obtenir des revenus supplémentaires et de faciliter les tâches réservées aux femmes à l'intérieur de la famille. Parallèlement, on réalise des programmes de formation sur la préparation et conservation des produits alimentaires, l'éducation des enfants, les rapports familiaux, la couture, le tissage, la broderie, la santé, l'économie ménagère et la gestion du budget des ménages.

Dans les programmes de formation sur les techniques agricoles et leur application, on enseigne aux agriculteurs comment utiliser les technologies modernes pour obtenir des produits végétaux et animaux de bonne qualité en grande quantité, comment valoriser et commercialiser ces produits. On les forme pour qu'il puisse appliquer ces enseignements sur leur exploitation et servir d'exemple aux autres agriculteurs. Cette formation est constituée de cours organisés dans les Centres de Formation des Agriculteurs ou bien dans les villages.

La formation sur la mécanisation dispense un enseignement sur l'utilisation optimale et rationnelle des machines et des équipements employés dans l'agriculture turque.

Quant à la formation sur la coopération, elle est divisée en deux branches: enseignement pour les techniciens et les cadres techniques des entreprises coopératives, et formation de leur dirigeants et comptables.

La formation sur l'artisanat est destinée plus particulièrement aux villageoises pour leur procurer des emplois, valoriser leur temps libre et élever leur niveau de vie en apportant des revenus supplémentaires. Cette formation est assurée grâce à des cours organisés par les Centres d'Enseignement Artisanal ainsi qu'à des cours au village, itinérants. Ces derniers sont des cours trimestriels sur les techniques de tissage de tapis et de *kilims*. L'Etat fournit une aide financière pour l'achat d'un métier à tisser aux diplômés de ces cours.

II - La recherche agricole en Turquie

Les recherches agricoles sont effectuées par les organismes d'enseignement supérieur ainsi que par les organismes de recherche dépendant de divers ministères. Les projets de recherche des organismes d'enseignement supérieur sont financés par les Fonds de Recherche Universitaires, par le budget national ou par des sources internationales. Ces projets sont tout d'abord examinés par les conseils académiques des départements des facultés, puis, ceux qui sont sélectionnés, peuvent démarrer après que les groupes de spécialisation des facultés ainsi que les conseils de direction du Fond de Recherche Universitaire les aient examinés et aient donné leur approbation.

Les recherches agricoles sont conduites par des organismes de recherche dépendant de quatre ministères différents. Toutefois la majorité d'entre elles est menée dans des instituts de recherche liés au Ministère de l'Agriculture, des Forêts et des Affaires Villageoises. En 1985 ceux-ci ont été réorganisés suivant les caractéristiques locales et regroupés en : (1) Instituts centraux de recherche (quatre unités), (2) Instituts régionaux de recherche (sept), (3) Instituts de recherche thématiques (43 unités). Ces instituts sont divisés en département : (a) d'amélioration, (b) de pathologie, (c) de technologie, (d) d'agronomie et (e) d'économie agricole. Les recherches menées dans ces instituts peuvent être classées selon leurs caractéristiques en trois catégories, recherche fondamentale, recherche appliquée et recherche d'expérimentation et de démonstration en milieu paysan. Les projets de recherche, quant à eux, sont regroupés en projets nationaux, régionaux ou individuels. Les projets nationaux sont ceux dont le sujet a une importance pour le développement de l'économie nationale et fait déjà partie des plans et programmes de développement. Ils sont conduits au niveau national selon une approche multidisciplinaire.

Les projets sont tout d'abord examinés par les comités de recherche des instituts et ceux qui sont retenus sont mis en route après examen et acceptation par les groupes de travail et le conseil de recherche du Ministère. A l'intérieur de ces deux derniers sont présents des spécialistes rattachés, soit aux Universités, soit à divers organismes.

Bien que peu nombreuses, une partie des recherches sont conduites dans les organismes suivants :

- Institut de recherche sur le sucre (Ankara) lié au Ministère du commerce
- Société anonyme de l'industrie des engrais de Turquie (TUGSAŞ) rattachée au Ministère du commerce
- Institut de recherche sur le thé (Rize) lié au Ministère des finances et des douanes
- Institut de recherche nucléaire en agriculture lié à l'office de l'énergie atomique du secrétariat général du Premier Ministre
- Institut de recherche industriel et scientifique de Marmara (Gebze) lié à TUBITAK (Organisation turque de la recherche scientifique)

Selon une étude, un total de 2816 chercheurs sont employés dans la recherche agricole. 31% d'entre eux travaillent dans les Universités et 69% dans les organismes du Ministère (**tableau 2**). Parmi ces derniers, près de 68% ont la licence, 23% un *master* et 9% un doctorat (**tableau 3**).

En Turquie, 17% du budget total alloué à la recherche-développement est destiné aux établissements d'enseignement supérieur et 83% aux organismes publics de recherche. Et 54% de ce budget total est consacré à l'agriculture, preuve concrète de l'importance que la Turquie accorde à ce secteur, et aux travaux de recherche agricole (**figure 2**).

III - La vulgarisation agricole en Turquie

Le rôle de la vulgarisation et des vulgarisateurs dans le développement agricole et l'augmentation de la production depuis la création de la République (1923) est indéniable. Aujourd'hui, comme par le passé, c'est le Ministère de l'Agriculture qui est directement responsable des services de vulgarisation agricole. En 1945, les activités de vulgarisation agricole sont devenues permanentes et régulières avec la création, au niveau départemental, d'établissements agricoles techniques rattachés au Ministère de l'Agriculture

et au niveau sous-préfectoral, de groupes techniques agricoles villageois comprenant 15 à 25 villages. Cette organisation a été étendue et complétée au niveau national jusqu'en 1985 et de nombreux efforts ont été faits pour que les activités de vulgarisation touchent l'ensemble des agriculteurs du pays.

Mais en dépit de tous ces efforts, ni l'ensemble des résultats de la recherche, ni les innovations technologiques venues de l'extérieur, n'ont pu être entièrement transmis à l'organisation de vulgarisation. Parallèlement, la multiplicité des organismes de vulgarisation rattachés au Ministère de l'Agriculture a été la source de double emploi et de gaspillage de ressources. D'autres problèmes importants tels que le manque de matériel, de moyen de transport ou de personnel qualifié, ont entravé le développement espéré des activités de vulgarisation agricole.

Les services de vulgarisation agricole ont été réorganisés en 1984 en prenant en considération tous ces facteurs. A la fin de l'accord que le gouvernement turc a signé en 1984 avec la Banque Mondiale et le Fonds international de développement agricole (FIDA), un projet nommé «*Projet de recherche appliquée et vulgarisation agricole*» (TYUAP) a été mis en place dans 16 départements pilotes.

Une réorganisation plus performante des services de vulgarisation, afin d'augmenter la production et d'élever le revenu des agriculteurs, est l'un des volets de ce projet. L'ensemble des organismes de recherche inclus dans ce projet, ont également été restructurés dans le but de former en continu le personnel de vulgarisation sur les

connaissances les plus récentes. Un Centre d'Information pour la Vulgarisation a été créé afin de permettre le transfert des sources et des connaissances vers les services de vulgarisation.

L'organigramme de la direction départementale de la vulgarisation dans le système TYUAP est présenté dans la **figure 3** et celui des flux d'information dans la **figure 4**.

L'une des caractéristiques principales de ce système est la participation des techniciens des Groupes Techniques Villageois chargés de la formation des agriculteurs, aux réunions de formation bi-mensuelles dans la direction sous-préfectorale à laquelle ils sont rattachés. Dans ces réunions des spécialistes informant les vulgarisateurs sur les connaissances techniques de leur domaine et on tente de résoudre les problèmes techniques soulevés lors des réunions précédentes.

La seconde particularité du système est la participation des spécialistes des groupes de vulgarisation des préfectures et sous-préfectures, à des réunions mensuelles d'échange d'information dans les instituts de recherche selon un programme déterminé. Des représentants des universités et de différents organismes de recherche participent également à ces réunions et tentent de résoudre les problèmes rencontrés par les agriculteurs.

De nos jours en Turquie, il est ainsi devenu clair qu'un service de vulgarisation efficace devait avoir non seulement des liens organiques étroits avec la recherche mais également une structure forte et dynamique.

Tableau 1 : La formation de masse en Turquie (1987)

Matière	Nombre d'agriculteurs formés
Economie ménagère	90 558
Mécanisation	17 890
Cours d'agriculture	135 064
Coopération	35 600
Artisanat	3 022
Service-développement	480

Tableau 2 : Statut du personnel de recherche travaillant dans les domaines agricoles en Turquie

Prof.	Maître de conf.	Maître de conf. associé	Docteur	Master	Licence	Total	Techniciens de laboratoire
DANS LES UNIVERSITES							
148	224	205	107	104	200	888	325
DANS LES ORGANISMES DE RECHERCHE DES MINISTÈRES							
1	5	-	176	444	1 302	1 928	618
TOTAL							
149	229	105	283	548	1 502	2 816	943

Tableau 3 : Statut des chercheurs employés dans les domaines agricoles selon le titre

Titre Académique	Part du Total	Dans les Universités	Dans les organismes de recherche ministériels
Professeur	5,3	16,7	0,1
Maître de conférence	8,1	25,2	0,3
Maître de conférence associé	3,7	11,8	-
Docteur	10,1	12,1	9,1
Master	19,5	11,7	23,0
Licence	53,3	22,5	67,5
TOTAL	100,0	100,0	100,0

Figure 1 : Etablissements d'enseignement supérieur - formation, recherche-développement et vulgarisation agricoles

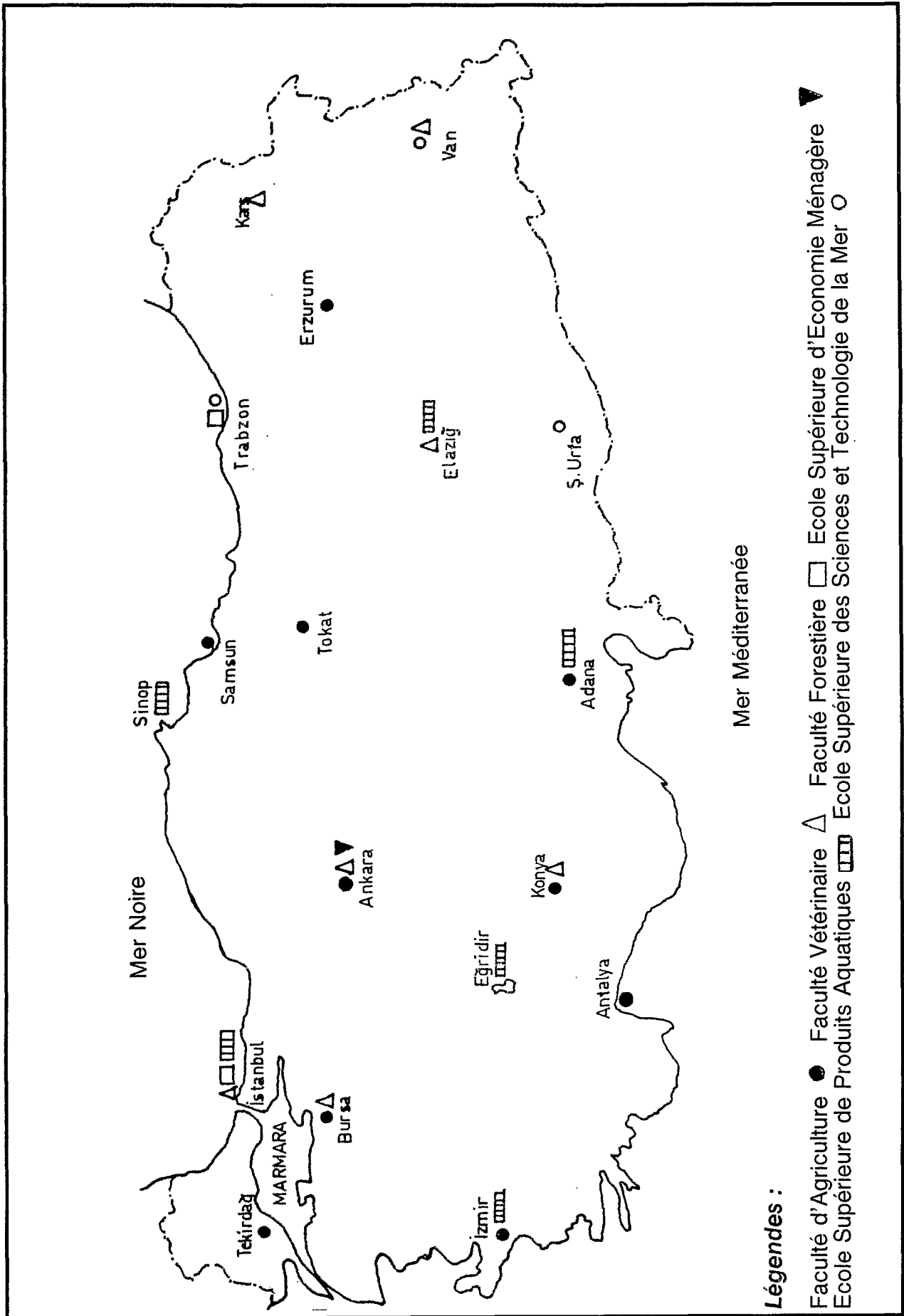


Figure 2 : répartition du budget total de la recherche développement en Turquie

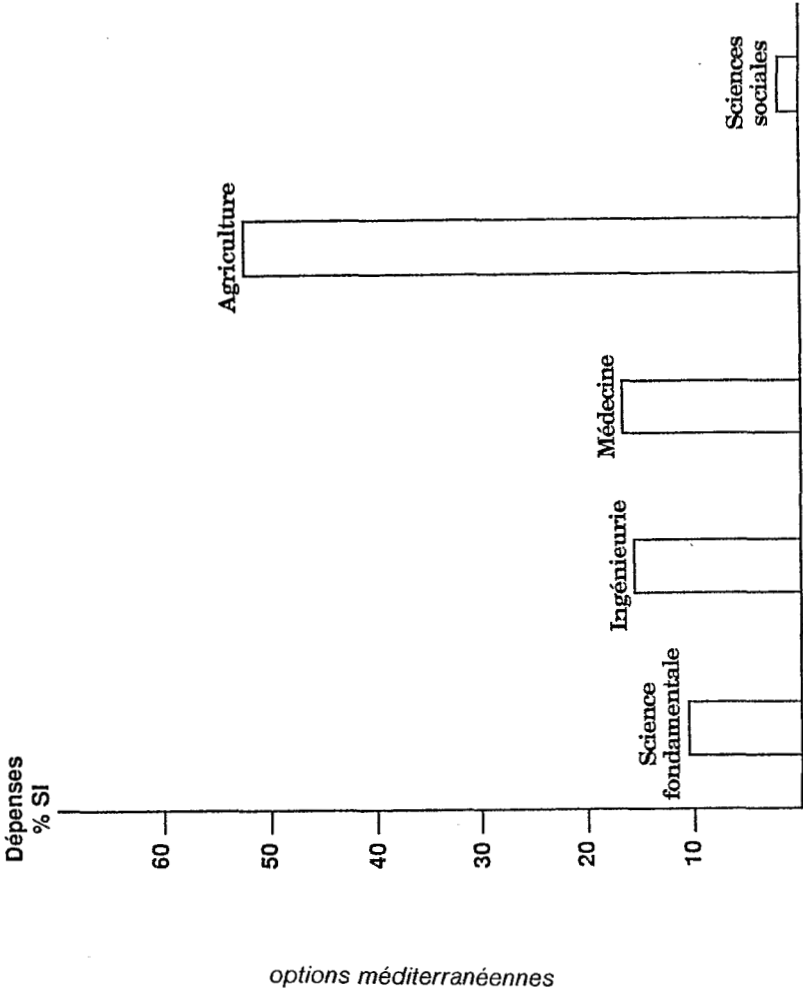


Figure 3 : Organigramme de la direction départementale des services de vulgarisation selon le système TYUAP

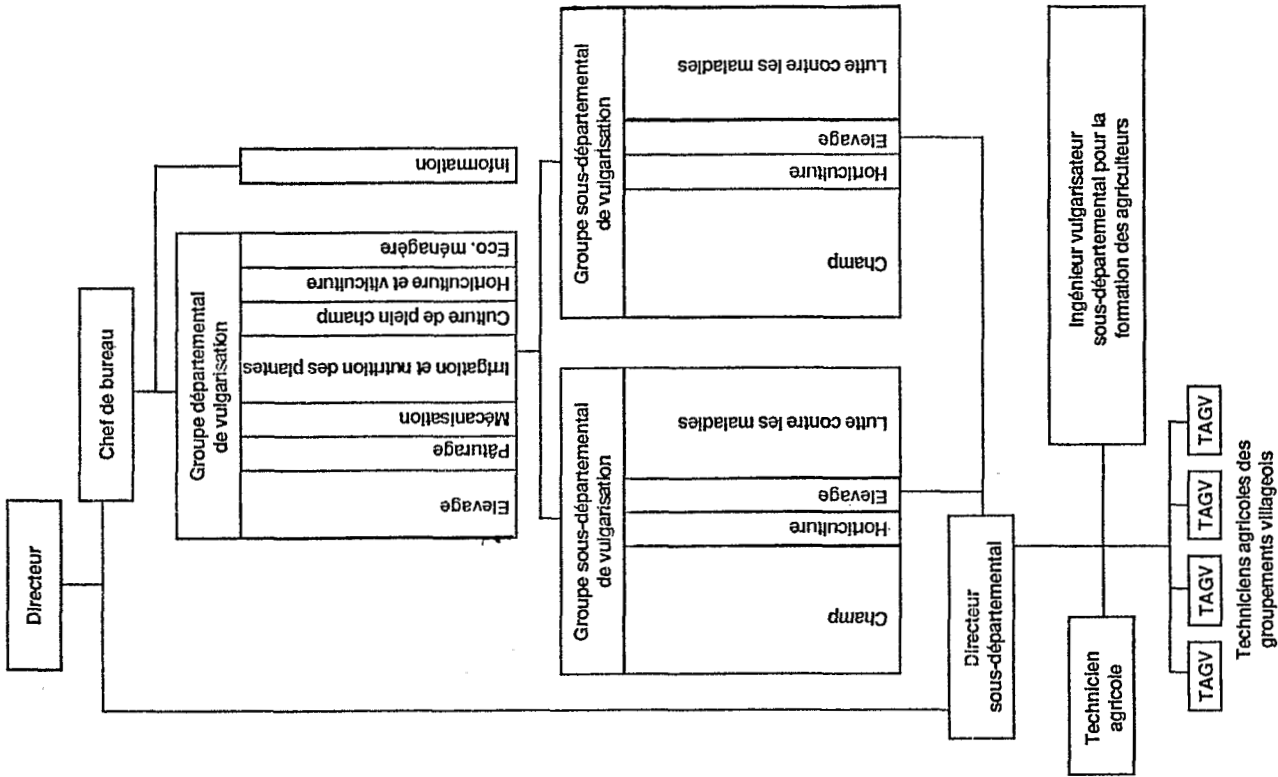


Figure 4 : Organigramme des flux d'information selon le système TYUAP